



## Communiqué de presse

Lausanne, le 14 mai 2015

### 15 mai : journée nationale du télétravail en Suisse

**Le 15 mai est, en Suisse, la journée nationale du télétravail (*Home Office Day*). L'occasion de rappeler que cette nouvelle organisation du travail, défendue par les Verts, n'est encore que trop peu appliquée dans notre pays. Le député et président des Verts vaudois Martial de Montmollin vient de déposer un rapport de minorité au Parlement vaudois sur ce thème<sup>1</sup>, rappelant les avantages indéniables qu'il apporte.**

Alors que la Suisse fête demain le télétravail<sup>2</sup>, le canton de Vaud, et son administration notamment, reste à la traîne dans l'application de ce nouveau mode d'organisation de l'activité professionnelle. Le potentiel en Suisse a été évalué par le think tank AvenirSuisse à 450'000 personnes qui pourraient effectuer au moins un jour de télétravail par semaine. A l'aune de notre canton, cela représente 41'500 personnes potentiellement concernées, soit plus de 10 % des places de travail de l'ensemble du canton de Vaud. Nous n'en sommes pas encore là.

Et pourtant, cette forme d'organisation du travail a de réels bénéfices, tant pour l'employeur, l'employé que pour la collectivité et l'environnement. En effet, alors que les transports sont de plus en plus bondés aux heures de pointes et que les cantons doivent y trouver des solutions (comme celui de Berne qui cherche à décaler les horaires de début des cours, par ex.), le télétravail permettrait de désengorger trains, bus, métros, routes et autoroutes. Si ces 41'500 personnes travaillaient effectivement un jour par semaine à leur domicile, la diminution du trafic pendulaire serait même plus importante, par exemple, que la diminution de trafic réalisée par le recours à l'ensemble des P+R de la région lausannoise, pour un coût par ailleurs bien moindre. Cela engendrerait non seulement un gain de confort pour les usagers restants mais aussi un gain financier non négligeable étant prouvé que l'État et la collectivité prennent en charge une part du déplacement.

Si le télétravail ne se répand par contre pas encore autant qu'il le pourrait, c'est avant tout parce qu'il reste mal connu. Ce manque d'information crée en outre des craintes, souvent infondées, du côté des syndicats touchant à la non-comptabilisation des heures supplémentaires et des jours de maladie et la perte de la garantie des heures de repos. Du côté des employeurs, d'une perte de maîtrise sur le travail de leurs employés.

Parmi les mesures proposées par Martial de Montmollin, il serait donc nécessaire que le Conseil d'Etat prévoie des campagnes d'information destinées à sensibiliser la population à cette forme de gestion du travail ; encourage le partage des bonnes pratiques des entreprises privées qui ont déjà introduit ce mode de travail ; établisse des directives expliquant comment la législation en vigueur doit être interprétée dans le cas du télétravail ; ou encore introduise une incitation financière (ou une petite défiscalisation) pour les entreprises qui arrivent à certain taux de télétravail dans le cadre de la RIEIII.

Pour tout renseignement

Martial de Montmollin, Président des Verts vaudois, 079/669 06 11

<sup>1</sup> [http://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/organisation/gc/fichiers\\_pdf/2012-2017/RC-214\\_min.PDF](http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/gc/fichiers_pdf/2012-2017/RC-214_min.PDF)

<sup>2</sup> Le télétravail doit être compris comme l'exercice d'activités professionnelles hors du lieu officiel de l'activité professionnelle habituelle, en recourant, notamment, aux technologies de l'information, sur une base volontaire de la part à la fois de l'employeur et de l'employé et pour une part ne dépassant pas la moitié du solde des heures travaillées.